

Affaires Culturelles

REF : DAC2017012

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 27/04/2017

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Demande de licence d'entrepreneur de spectacles

EXPOSE :

La Ville d'Aubervilliers organise régulièrement des spectacles dans le cadre de sa saison culturelle, notamment à l'Espace Renaudie et l'Embarcadère mais également hors les murs.

L'ordonnance n°45 23-39 du 13 octobre 1945 précise que toute personne morale qui organise plus de 6 représentations par an doit solliciter une licence auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Aussi, afin de se mettre en conformité avec la loi, la Ville doit se doter d'une licence d'entrepreneur de spectacles.

Depuis 2013, la ville est titulaire de licences d'entrepreneur de spectacles pour l'espace Renaudie et pour L'Embarcadère. Ces dernières arrivant à échéance il convient de constituer un nouveau dossier de demande de licence.

La licence peut être délivrée à une personne physique représentant la commune, personne morale.

Au vu de ses fonctions de directeur des Affaires Culturelles, il est proposé que Thomas ADAM soit le titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles et établisse donc la demande en son nom propre.

Dès lors que le Conseil Municipal aura désigné M. ADAM pour représenter la Commune, un dossier sera déposé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Ile-de-France pour obtenir une licence dans le courant du deuxième semestre 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Thomas ADAM, directeur des Affaires culturelles, à formuler en son nom propre une demande et de constituer un dossier afin d'obtenir, pour la commune, la licence d'entrepreneur de spectacle vivant.

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 30

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 27 Avril, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 19 avril 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria. M. RUER Marc
Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien,
Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par : M. DAGUET Anthony
Mme CHERET Magali	Représentée par : Mme NEDELEC Soizig
Mme TLILI Leïla	Représentée par : M. RUER Marc
Mme GRARE Laurence	Représentée par : M. Salah CHIBAH
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par : M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danielle	Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par : M. WOHLGROTH Antoine
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par : Mme AISSAOUI Djamila
M. LOGRE Benoît	Représenté par : Mme YONNET Evelyne
Mme LENOURY Nadia	Représentée par : M. BIDAL Damien

Absents : M. PLEE Eric, Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : M. Silvère ROZENBERG

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2017012

Signataire : TA/HR

OBJET : Demande de licence d'entrepreneur de spectacles

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 Octobre 1945 modifiée relative aux spectacles ;

Vu la circulaire du 13 juillet 2000 relative à la licence d'entrepreneur de spectacles ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2012 pris en application du code du travail et relatif à la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ;

Vu les articles L7122-1 à L7122-21 et articles D7122-1 à R7122-28 du Code du travail ;

Considérant l'obligation pour la Ville de faire une demande de licence d'entrepreneur de spectacle vivant pour se mettre en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°45-2339 du 13 Octobre 1945 modifiée relative aux spectacles ;

Considérant que la Ville organise plus de six représentations dans le cadre de sa programmation annuelle ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner la personne physique, représentant la commune, à laquelle la licence est accordée lorsque les salles de spectacles sont exploitées en régie directe par la Commune,

Considérant qu'au vu de ses fonctions de directeur des Affaires Culturelles, il est proposé que Thomas ADAM soit le titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles et établisse donc la demande en son nom propre ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE Thomas ADAM, en sa qualité de Directeur des affaires culturelles, à formuler en son nom propre une demande et à constituer un dossier afin d'obtenir pour la Ville la licence d'entrepreneur de spectacle vivant pour l'espace Renaudie et pour L'Embarcadère (catégories 1, 2 et 3.).

L'adjointe déléguée



Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 28/04/2017

Publié le : 28/04/2017

Certifié exécutoire le : 28/04/2017

L'adjointe déléguée



Maria MERCADER Y PUIG